A V I S P U B L I C

Conformément à l'Article 12 de la Loi sur l'éthique et déontologie en matière municipale ,AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire du 13 août 2018, un projet de règlement a été présenté et déposé et qu'avis de motion a été donné pour l'adoption du règlement 247-2018 prévue à la séance ordinaire du 10 septembre 2**018, à 19h30, à la salle du conseil, 155, rue Principale.** Le règlement a pour objet de modifier le règlement 191-2012 établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

DONNÉ A SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE, CE QUATORZIÈME JOUR D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

_____
Secrétaire-trésorière

Je soussignée, Christiane Berger, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 18:00 et 21:00 heures de l'après-midi le 14e jour d'août 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e jour d'août de l'an deux mille dix-huit.

_____
Christiane Berger
Secrétaire-trésorière